



15ème législature

Question N° : 36816	De M. Julien Ravier (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Modalités d'admission aux concours des IEP	Analyse > Modalités d'admission aux concours des IEP.
Question publiée au JO le : 02/03/2021 Question retirée le : 14/09/2021 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Julien Ravier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le maintien du concours d'entrée aux instituts d'études politiques. En effet, l'annulation du concours en 2020, remplacée par une admission sur dossier, a démontré une baisse considérable du taux de réussite des étudiants de bac +1 et bac +2 en classe préparatoire. Cela a entraîné une forte crainte de la part des actuels préparatoires, toujours incertains que leurs efforts soient récompensés lors d'un concours. Il s'agit ici d'égalité des chances, la classe préparatoire, notamment publique, permettant à tous d'atteindre le niveau de l'admission. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.